



Plan de Déplacements Inter- Entreprises (PDIE) de la Zone Industrielle Nord de Montauban



Chambre de Commerce et d'Industrie
de Montauban et de Tarn-et-Garonne

Définition

Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises est une démarche globale d'analyse de tous les déplacements (trajets domicile-travail et déplacements professionnels) liés aux entreprises d'une même zone.

Il aboutit à un ensemble de mesures pour optimiser les déplacements.

Cette démarche concilie **les enjeux environnementaux, les besoins des entreprises et ceux des salariés**. Elle offre des **possibilités nouvelles** dans les choix liés aux **déplacements** en renforçant le confort et la **sécurité** notamment.

Contexte

- ✓ Portage du projet assuré par la CCI 82 (période 2010-2011)
- ✓ **1 site** : ZI Nord de Montauban
- ✓ 447 entreprises concernées par la démarche (environ 4672 salariés)
- ✓ Une diversité des activités
- ✓ Une zone inscrite dans le périmètre des transports en commun urbains
- ✓ Des extensions futures prévues
- ✓ Caractère mixte industriel et commercial (mutation en cours) et une très forte utilisation de la voiture chez les usagers de la zone
- ✓ Zone d'habitations à proximité

Périmètre de l'étude : la Z.I Nord de Montauban:

Profil des entreprises :

De 0 à 10 salariés : 342

De 10 à 20 salariés : 57

De 20 à 50 salariés : 33

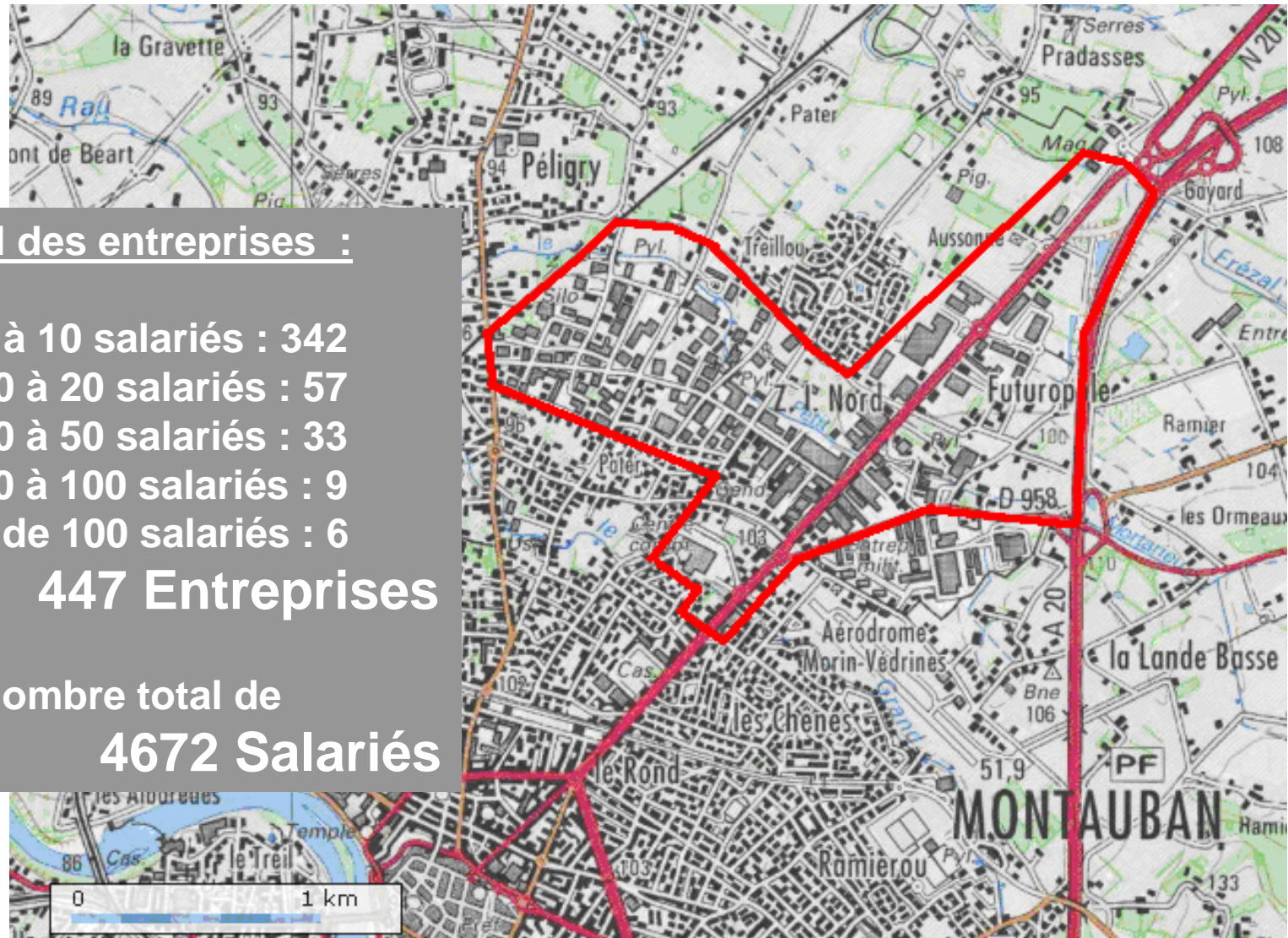
De 50 à 100 salariés : 9

Plus de 100 salariés : 6

447 Entreprises

Nombre total de

4672 Salariés



Objectifs du PDIE



Chambre de Commerce et d'Industrie
de Montauban et de Tarn-et-Garonne

Pour l'entreprise

- Meilleure accessibilité de la zone pour les clients, les visiteurs, les fournisseurs
- Réduction des coûts liés aux déplacements professionnels, risque routier notamment
- Valorisation de l'image citoyenne et responsable de l'entreprise
- Amélioration du climat social et satisfaction du personnel

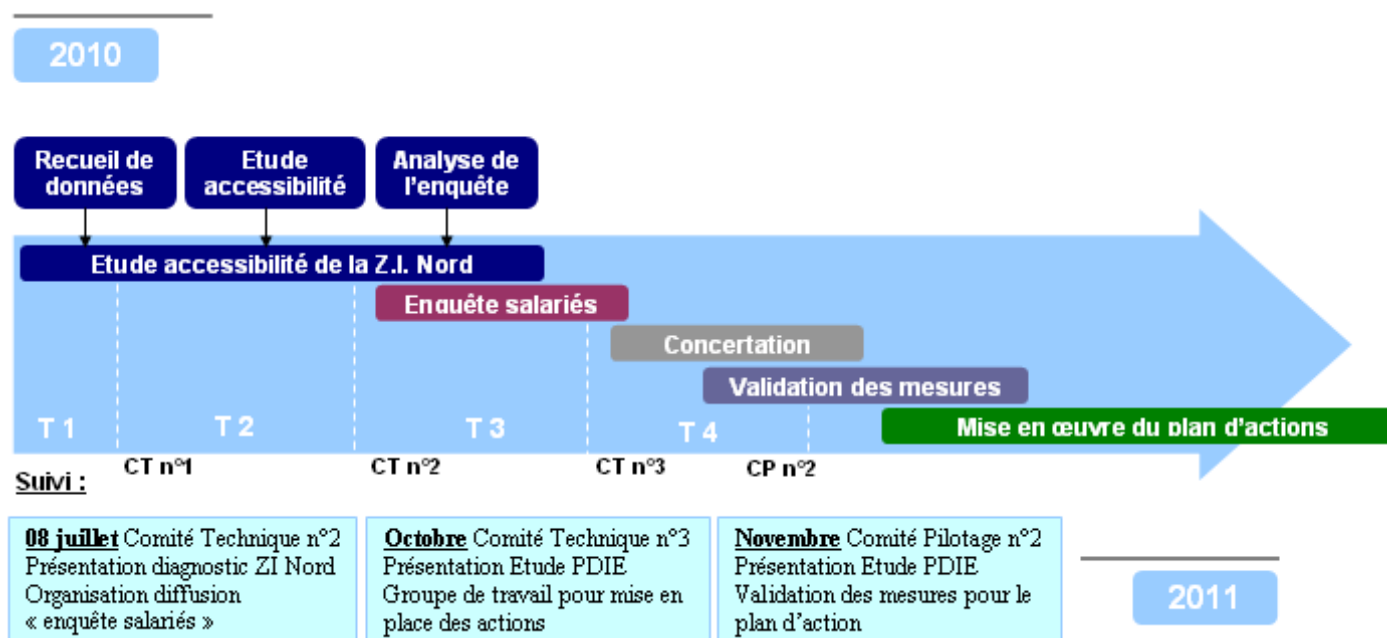
Pour le salarié

- Réduction des coûts liés aux transports
- Amélioration de l'accessibilité du lieu de travail (cheminements piétons, pistes cyclables...)
- Diminution du stress de la conduite et amélioration de la qualité des trajets
- Convivialité entre les employés de la zone

Pour la collectivité

- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Diminution de la congestion et du trafic
- Image et attractivité de la zone

Le Planning:



Les actions envisageables :

- . Site de covoiturage
- . réunions en visioconférence
- . mise en place d'abri à vélos
- . adaptation des horaires de bus
- . amélioration des aménagements de la voirie
- . implantation de services de proximité,...

Les Partenaires Techniques et Financiers:



Contact :

Vincent GARNAUD
Conseiller Environnement
Service Industrie-International-Développement Durable
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne
22 allées de Mortarieu - BP 527 - 82065 Montauban cedex
Tel : 05.63.22.26.18 - Fax : 05.63.22.26.29 -
Courriel : v.garnaud@montauban.cci.fr